

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 mars 2020**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 10 mars 2020 à 21 heures dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- ◆ *Compte administratif M14 commune 2019 et compte de gestion*
- ◆ *Compte administratif M49 assainissement 2019 et compte de gestion*
- ◆ *Dénomination de nouvelle impasse sur lotissement secteur Fontès*
- ◆ *Parking de Luxau - covoiturage*
- ◆ *Tenue du scrutin des élections municipales*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, BOUSQUET Joël, AVERSENG Pierre, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, QUERTAN Coralie, CASTELLE Frédéric, DESCOTTE Martine, SICARD Didier, THOMAS Johann, HUBERT Béatrice

Excusés ayant donné procuration :

- M. PASTRE Gérard ayant donné procuration à M. AVERSENG Pierre
- Mme OLIVIERO Carole ayant donné procuration à Mme RANC Martine
- Mme MONTOYA Annie ayant donné procuration à M. LELEU Laurent
- Mme DESCOTTE Martine ayant donné procuration à Mme DESCOTTE Martine
- Mme TORNER Roxane ayant donné procuration à Mme QUERTAN Coralie

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En amont de la séance, le compte rendu du 7 décembre 2019 est approuvé.

M. MENGAUD donne lecture du courrier électronique de M. QUERTAN, président de l'association « La bulle Lantanaise » portant annulation du festival de la BD 2020 en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID 19.

M. MENGAUD informe également l'assemblée du décès et de l'heure des obsèques de M. Jean Yves SACAREAU, ancien Maire de SAINT PIERRE DE LAGES.

I – Compte administratif et compte de gestion 2019 – M14 – commune

M. LELEU présente le compte administratif de la commune qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	section de fonctionnement	1 861 924.66	2 036 556.33
	section d'investissement	1 109 990.44	446 835.99
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Reports en section de fonctionnement		238 537.50
	Reports en section d'investissement		685 689.21
TOTAL		2 971 915.10	3 407 619.03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	636 478.51	605 652.00
	TOTAL	636 478.51	605 652.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 861 924.66	2 275 093.83.
	Section d'investissement	1 746 468.95	1 738 177.20
	TOTAL CUMULE	3 608 393.61	4 013 271.03

M. LELEU répond aux questions de M. CASTELLE concernant le contenu d'articles budgétaires de la section de fonctionnement en lien avec leur libellé :

- Article : 60628 : « autres fournitures non stockées » : sont imputés sur cet article les produits pharmaceutiques, les produits d'hygiène, des fournitures de voirie (peinture, marquages au sol »
 - Article 6228 : « divers » : sont imputés sur cet articles les frais liés aux intervenants pour les animations de la médiathèque
 - article 6488 : «autres charges » : sont imputés sur cet article les bons cadeaux annuels au personnel
- M. LELEU précise que le résultat positif de clôture s'établit à 404 877 .42 et sera imputé en excédent de fonctionnement et repris au budget 2020.

M. MENGAUD ayant quitté la salle, le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion selon le vote suivant : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 6 abstentions.

II- Compte administratif et compte de gestion 2019 – M 49 – assainissement

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	section de fonctionnement	60 591.75	116 079.64	55 487.89
	section d'investissement	242 039.60	61 140.60	-180 899.00

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation		15 140.94	
	Report en section d'investissement		336 410.84	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL		302 631.35	528 772.02	226 140.67

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section d'exploitation	0.00	0.00	
	Section d'investissement	101 320.00	29 600.00	
	TOTAL			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	60 591.75	131 220.58	70 628.83
	Section d'investissement	343 359.60	427 151.44	83 791.84
	TOTAL CUMULE	403 951.35	558 372.02	154 420.67

M. LELEU précise que le résultat positif de clôture de 70 628.83 € sera imputé en section de fonctionnement du budget. M. MENGAUD ayant quitté la salle, le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion selon le vote suivant : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 6 abstentions.

III – Dénomination de nouvelle impasse sur lotissement secteur Fontès

M. MENGAUD fait part de l'achèvement du lotissement de 6 lots au lieu-dit « Fontès » réalisé par le promoteur 2S PROMOTION. A ce jour, il est nécessaire de donner un nom à la voie en impasse partant du RD54A et desservant les lots. Il fait part du choix des co-lotés de dénommer la voie « Impasse des Hauts du Ruisseau ». A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette dénomination et les numéros de 1 à 6 y seront affectés.

IV – Parking de Luxau – covoiturage

M. MENGAUD donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental en date du 20 février 2020 précisant que de projet d'aménagement d'une aire de covoiturage sur le parking de Luxau a été retenu. Les travaux seront entièrement à la charge du Département et les services du pôle routier vont très prochainement réaliser l'étude technique. Répondant à la question de M. CASTELLE, M. MENGAUD précise que le budget de cette opération n'est pas connu. Répondant à la question de M. THOMAS, M. MENGAUD précise qu'il faut attendre l'étude pour connaître le nombre de places. M. CASTELLE demandant s'il y aurait un arrêt de bus, M. MENGAUD répond que cela sera à définir au moment de l'étude.

V – Tenue du scrutin des élections municipales

Le tableau de présence est dressé pour la tenue du scrutin des élections municipales.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, M. CASTELLE demande des précisions sur l'avancement des travaux du tennis couvert. Il est précisé qu'à la suite de quelques infiltrations d'eau de

pluie sol sera repris pour réparer les dommages et les travaux d'étanchéité seront repris. D'autres finitions seront également reprises avant d'acter l'achèvement du chantier.

M. CASTELLE demandant ensuite des précisions sur le permis de construire de M. BOUSCATEL, M. MENGAUD répond que cette question n'a pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et de ce fait ne sera pas traitée.

La séance est levée à 22 heures 00.

ds.   

hang 